Atelier d'aménagement urbain I

UE 33

Enseignant(s) responsable de l'UE : Laurie HUBERT
Autres enseignant·e·s de l'UE : Jérôme GOEDSEELS

Année d'études	Bloc 2
Acronyme	GEU22ATAU1
Nombre de crédits ECTS	4 (facteur de pondération)
Volume horaire	39 h (Q1 0 / Q2 39)
Période de l'année	Quadrimestre 2
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
GE22ATGP1 Atelier d'aménagement 1	39	4	OUI

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **RE01** ARES. 1 Informer, communiquer et travailler en équipe
- **RE01.1** ARES. 1.1 Informer, communiquer et travailler en équipe : Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques et/ou scientifiques.
- **RE01.3** ARES. 1.3 Informer, communiquer et travailler en équipe : Adapter ses interventions orales et écrites aux différentes situations professionnelles.
- **RE01.5** ARES. 1.5 Informer, communiquer et travailler en équipe : S'intégrer dans un travail d'équipe.
- **RE03.3** ARES. 3.3 Maîtriser les principes de base de la gestion : Comprendre et appliquer les aspects légaux et réglementaires de son champ d'activités.
- **RE04** ARES. 4. Intégrer des données multidisciplinaires en vue d'une gestion résiliente des territoires urbanisés
- **RE04.2** ARES. 4.2 Intégrer des données multidisciplinaires en vue d'une gestion résiliente des territoires urbanisés : Identifier les problématiques, enjeux et parties prenantes d'une situation particulière.
- **RE04.3** ARES. 4.3 Intégrer des données multidisciplinaires en vue d'une gestion résiliente des territoires urbanisés : Élaborer des solutions, formuler des recommandations et proposer des actions.
- **RE05** ARES. 5. Utiliser et participer à l'élaboration d'outils permettant une gestion durable et raisonnée du territoire
- **RE05.2** ARES. 5.2 Utiliser et participer à l'élaboration d'outils permettant une gestion durable et raisonnée du territoire : Appréhender, comprendre et apporter des réponses aux grands enjeux environnementaux à travers l'élaboration ou l'utilisation d'outils de planification, de gestion et/ou d'évaluation dans des domaines variés tels que l'écologie, la biodiversité, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la mobilité ou le patrimoine ainsi que dans des secteurs tels que la gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Atelier d'aménagement 1

Néant

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Atelier d'aménagement 1

Objectifs

Amener l'étudiant à comprendre les étapes préparatoires à la réalisation d'un projet d'aménagement d'espace public. Amener l'étudiant à concevoir l'analyse contextuelle d'un site en utilisant des ouvrages et des sites de référence, des méthodes et des outils adaptés et ce, en vue de pouvoir dresser un diagnostic et argumenter des options de planification et/ou d'aménagement pour le site visé; Amener l'étudiant à proposer des solutions d'aménagement et de gestion durable de l'espace public en milieu urbain.

Contenu

Travail en groupe selon les objectifs/thèmes définis pour chacune des séances. Entre autres : observations et relevés sur le terrain ; recherches en bibliothèque ; établissement de la situation existante de fait et de droit ; élaboration d'un diagnostic ; définition d'objectifs et d'un concept d'aménagement.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Atelier d'aménagement 1

Observations sur le terrain, analyse de documents (photos aériennes, cartes géographiques récentes et anciennes, plans et règlements d'urbanisme, cahiers de prescriptions, etc.), recherches exploratoires en bibliothèque et sur le Web, élaboration d'un rapport de synthèse de groupe. Méthode d'apprentissage et d'enseignement par l'étude de cas et la mise en situation.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Atelier d'aménagement 1

- Faire des recherches documentaires, observer sur le terrain, récolter et présenter, textuellement et en s'appuyant sur des supports de communication adaptés (schémas, dessins, photographies, iconographies, cartes,...) des données et des informations relatives à la situation existante de fait et de droit d'un site et de sa zone d'influence ;

- Intégrer et analyser ces données en vue d’identifier les atouts, les faiblesses, les potentialités et les contraintes d'un site et ce, en vue d'identifier les enjeux liés à son aménagement et d'établir des options de planification et /ou des recommandations argumentés ;

- Présenter ses résultats par écrit en faisant preuve d'un esprit de synthèse et en respectant les consignes et les formes requises et, notamment, en s'appuyant sur des références fiables et en démontrant sa connaissance des bases du référencement bibliographique ;

Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL

Atelier d'aménagement 1 : Notes prises au cours, documents de travail fournis lors des séminaires.	—	—
Atelier d'aménagement 1 : Documents de travail postés sur le campus numérique tels que consignes et calendrier, notes méthodologiques, cartes et plans, liens vers des portails cartographiques, sites internet et ouvrages de références	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Juin

Ensemble de l'UE

Évaluation continue	40 %	Type de questions : —	Examen à livre : —
Travaux hors session	60 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Selon les objectifs à atteindre et par étape, réalisation d'un travail en groupe et en atelier avec présentation des états d'avancements intermédiaires et, in fine, le dépôt d'un travail écrit et sa présentation orale en fin de Q2.

L'évaluation continue compte pour 40% de la note finale.

Elle porte sur la participation active et l'élaboration de rapports intermédiaires (écrits et/ou oraux) réalisés en groupe et/ou individuellement ainsi que la participation à la présentation orale finale prévue en fin de quadrimestre.

La pondération des différentes parties, les dates précises, les modalités pratiques et les critères d'évaluation seront communiqués en séance au début du quadrimestre et ensuite sur le campus numérique.

Un rapport final est à remettre comme aboutissement du travail accompli et comptera pour 60% de la note finale.

En l'absence d'instructions spécifiques de l'enseignant·e dans le cadre des cours, travaux, examens, rapports et toutes autres formes de productions liées à l'apprentissage, la grille d'intégration de l'Intelligence Artificielle Générative fixe la limite d'utilisation maximale autorisée par l'institution dans le respect des valeurs incontournables de la charte et du RGEE.

Août

Ensemble de l'UE

Évaluation continue	40 %	Type de questions : —	Examen à livre : —
Travaux durant la session	60 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

En cas d'échec, seul le rapport écrit peut être amélioré individuellement et remis lors de la seconde session. La partie évaluation continue (40%) est non remédiable.

En l'absence d'instructions spécifiques de l'enseignant·e dans le cadre des cours, travaux, examens, rapports et toutes autres formes de productions liées à l'apprentissage, la grille d'intégration de l'Intelligence Artificielle Générative fixe la limite d'utilisation maximale autorisée par l'institution dans le respect des valeurs incontournables de la charte et du RGEE.